



## Compte-rendu

### Groupe de travail CNOSF - Formation

Jeudi 27 Mars 2008

#### Présents :

- Jean-Paul CLEMENÇON - CNOSF
- Jacques REY – IFoMoS
- Jean DI MEO - CoSMoS
- André DE SAINT MARTIN – CoSMoS – Fédération Française de Tennis
- Jean Luc ROUGE – Président de la FF Judo et Disciplines Associées
- Jean VINTZEL – Président du Collège des Fédérations Multisports et Affinitaires
- Jean-Pierre DE VINCENZI – Fédération Française de Basket-ball
- Didier JANICOT – FF Judo et Disciplines Associées
- Lionel LACAZE – Fédération EPMM
- Betty WEISS – FSCF
- Gladys BEZIER - FSCF
- Gilles PURIER – Fédération Française des Sociétés d’Aviron
- Jean-Thierry COURTY – Fédération Française de Motocyclisme
- Jean Paul DESTENAVES – Fédération Française de Surf
- Jean Paul KRUMBOLTZ – Fédération Française Athlétisme
- Cyril THIRION – Fédération Française des Sports de Glace
- Marie LEROUX - CNOSF
- Frédérique MAROTTE - CNOSF

#### Excusés :

- Jean-Michel BRUN – Président du Conseil Interfédéral des Arts Martiaux et Sports de Combat
- Jean Pierre CHAMPION – Président du Conseil National des Sports de Nature

#### LES ELEMENTS D’ECHANGES

Lors de la réunion, plusieurs points sont abordés et débattus :

##### 1 - L'école de management du sport

Certains des participants, qui ont déjà rencontré Jean BERTSCH dans le cadre de son rapport, s'interrogent sur la pertinence des réponses qui pourront être apportées dans le cadre de l'Ecole Supérieur de Management du Sport. Elle se destine à former les dirigeants du mouvement sportif, les sportifs de haut niveau en reconversion et s'ouvre à la formation

des étrangers. Toutefois, les offres de formation à destination des dirigeants ne semblent pas correspondre aux besoins réels.

Dans ce cadre l'IFoMoS pourrait être une plate-forme permettant de répondre aux besoins très spécifiques des dirigeants sportifs.

## 2 L'architecture des filières de formation

Sur le premier niveau de rémunération, différentes situations sont possibles :

- soit la fédération a une certification d'Etat de niveau 4 (ex. : BPJEPS) et souhaite créer et maîtriser une certification de niveau infra 4 correspondant à des emplois occasionnels / saisonniers.
- soit la fédération n'a pas et ne souhaite pas avoir une certification d'Etat de niveau 4 mais envisage de créer et de contrôler une certification de niveau 4
- soit la fédération n'a aucune certification de niveau 4 mais envisage de créer une certification de niveau infra 4

### ● le CQP

Un document récapitulatif des demandes de création de CQP est remis à chacun des participants. Il permet de faire un état des lieux des besoins des fédérations et de l'avancée des travaux de la branche en matière de certifications.

Le CoSMoS a rencontré un délégué de la CGPME, siégeant à la CNCP (Commission Nationale des Certifications Professionnelles). De cet échange, il en ressort que les difficultés d'inscription des CQP ne sont pas spécifiques à la branche sport. Cette rencontre a permis un éclairage sur les « bonnes pratiques » permettant l'inscription « accélérée » des CQP au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) mais également d'expliquer les spécificités :

- la réglementation de l'encadrement des APS contre rémunération
- l'encadrement saisonnier et/ou occasionnel de la branche sport

Le CQP, ou toute autre certification, doit être conçu dans une logique de filière globale.

### ● une filière commune

Les besoins des fédérations en matière de certifications sont hétérogènes, mais il est important que chacune d'elles participe à la défense des intérêts communs afin d'avoir une parole unifiée du mouvement sportif..

Les fédérations doivent pouvoir intervenir sur l'ensemble des niveaux de certifications. Elles doivent également envisager des passerelles qui permettraient de construire « une filière continue » et faire correspondre les emplois et les fonctions.

La priorité actuelle est la définition du premier niveau d'emploi et de rémunération (essentiellement les niveaux 4 et infra 4).

Les fédérations doivent certifier et maîtriser ce premier niveau d'emploi qui permet d'encadrer contre rémunération.

Il est également important de considérer le positionnement des titulaires de la certification envisagée dans la grille de la CCNS. Ce positionnement se fait sur la base des fonctions exercées. La correspondance du référentiel compétence au référentiel métier (exigence RNCP) implique ce travail de positionnement dans la grille de classification de la CCN Sport

## LES DECISIONS PRISES

Jean VINTZEL, président du Collège des Fédérations Multisports et Affinitaires, propose d'organiser une réunion particulière sur cette thématique pour son collège afin d'expliquer les travaux menés par le CNOSF sur les certifications et la formation dans le sport et de formuler un avis d'ici l'Assemblée générale du CNOSF.

Le prochain bureau exécutif du CNOSF du 1<sup>er</sup> avril 2008, proposera que chaque président de collèges de fédérations et de conseils interfédéraux inscrive à l'ordre du jour de leur prochaine réunion le thème de la certification et de la formation. Ce sera ainsi l'occasion de faire un compte-rendu des réunions du groupe de travail et de les sensibiliser sur cette thématique.

Il pourra ensuite être proposé une réunion inter collèges et conseils afin de faire le point sur les remontés faites lors des réunions, afin de préparer la prise de parole du CNOSF au nom du mouvement sportif lors de l'Assemblée générale.

Au regard des éléments d'échanges, les travaux du groupe de travail doivent continuer à avancer sur

- Le retour des questionnaires adressés aux fédérations
- Le positionnement des différents niveaux d'employabilité dans la filière des certifications (du niveau infra 4 au niveau 1) en prenant en compte la fonction qui correspond
- Une expertise sur le TFP et une comparaison entre le TFP, le CQP et le BP (inconvenients, avantages, procédure, ...)

Pour la prochaine réunion, les participants souhaitent avancer en priorité sur :

- une proposition de modification de texte sur la délégation des fédérations et leur position sur la création de certifications
- une terminologie commune concernant les certifications
- un état des lieux relatif au premier niveau de d'employabilité

Prochaine réunion : le jeudi 3 avril 2008 à 14h00